



Le fait du jour → Présidentielle

PROCURATION ■ A un proche, un ami, un voisin, un collègue ou même à un adhérent d'un parti politique

Faire voter pour voter quand même

En période de vacances scolaires, de nombreux électeurs absents pour le premier tour voudront et pourront voter tout de même, par procuration.

Marcel Oudot

marcel.oudot@centrefrance.com

L'élection présidentielle, même si les sondages prédisent (comme en 2012 !) une abstention record, reste la consultation électorale qui déplace le plus d'électeurs (79,48% au 1^{er} tour en 2012), comme en témoigne l'afflux des inscriptions sur les listes électorales. Aussi le vote par procuration est-il plébiscité (1,5 million de procurations en 2012, dont plus de 10.000 en Haute-Vienne) par les Français, d'autant que le 1^{er} tour tombe, comme en 2012, pendant les vacances scolaires.

Surcroît d'activité

Simplifié depuis 2003 puisqu'il suffit désormais d'une carte d'identité pour pouvoir voter à la place d'un autre électeur, le vote par procuration exige toutefois que le mandant se présente en personne dans un commissariat de police ou une gendarmerie (ou un tribunal d'instance) pour faire établir la procuration, laquelle sera transmise à la mairie de la commune où il est inscrit.

Une formalité que les électeurs, sans surprise, veulent tous effectuer au dernier moment, provoquant un surcroît d'activité, dans les commissariats notamment : celui de Limoges enregistre actuellement chaque jour plus d'une centaine de procurations et le rythme va s'accroître, puisque seules 1.400 procurations en zone police (dont 1.029 pour Limoges) et



FORMALITÉ. Le demandeur (le mandant) doit se rendre au commissariat de police ou à la gendarmerie pour désigner son mandataire, faire établir sa procuration et la signer devant un officier de police judiciaire. PHOTO STÉPHANE LEFÈVRE

1.158 en zone gendarmerie avaient déjà été enregistrées en début de semaine dernière, alors que 6.500 procurations au total avaient été établies en 2012 par le commissariat de Limoges et presque autant par les brigades de gendarmerie du département ! La moitié environ (5.600) des procurations concernait la seule commune de Limoges.

Afflux d'inscriptions

Et l'afflux des inscriptions (*) sur les listes électorales, traditionnel avant chaque élection présidentielle, viendra sans nul

doute grossir encore, pour sa part, le flot des procurations. Pour autant, la démarche consistant à donner pouvoir à quelqu'un pour voter à sa place n'est pas anodine. Un membre de la famille, un voisin, un collègue doivent-ils connaître vos préférences politiques ?

Aussi la plupart des partis ou mouvements politiques présentant un candidat proposent-ils de trouver quelqu'un qui votera pour vous. L'avantage du dispositif réside dans la discrétion, le mandant et le mandataire ayant peu de chances de se connaître

ou même de se rencontrer. A la fédération haut-viennoise du PS, on confirme que le dispositif fonctionne : « Nous avons déjà une vingtaine de demandes et leur nombre devrait augmenter. Nous avons permis ainsi à une cinquantaine d'électeurs de voter à la présidentielle de 2012 », résume une secrétaire de la fédération socialiste de la Haute-Vienne. ■

(*) La Haute-Vienne compte aujourd'hui 267.000 inscrits, contre 265.073 aux élections régionales de décembre 2015 et 264.859 à la présidentielle de 2012. A Limoges, on a recensé 7.100 inscriptions sur les listes électorales en 2016, contre 884 en 2015!



■ EN PRATIQUE

Qui ? La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Celle-ci doit toutefois être inscrite sur les listes électorales dans la même commune que le mandant.

Où ? Le mandant doit se présenter en personne dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un tribunal d'instance. Si son état de santé l'empêche de se déplacer, il peut demander, par écrit, qu'un personnel de police se déplace à son domicile, sous réserve d'avoir produit un justificatif de l'infirmité ou un certificat médical.

Jusqu'à quand ? Une procuration peut être établie à tout moment jusqu'à la veille du scrutin mais, en pratique, le mandataire ne pourra pas voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Jour J. Le jour du scrutin, le mandataire se présente avec sa propre pièce d'identité au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

A noter. Même si vous avez donné procuration, vous pouvez voter en personne, à condition que vous vous présentiez au bureau de vote avant votre mandataire. La procuration peut être établie pour une seule élection ou pour une durée limitée. Vous pouvez donner procuration pour un tour ou les deux et, dans ce cas, pas forcément au même mandataire.

Motif. Le formulaire fourni sur place (ou téléchargeable sur le site gouvernemental et imprimable) inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement, mais il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence.

Yes, we canne!

Alternative à la procuration, Retraite Plus, organisme de conseil en maison de retraite, propose d'accompagner gratuitement les résidents des Ehpad où rien n'est prévu pour voter.

Un chiffre
5.600 C'est le nombre de procurations qui avaient été enregistrées pour la commune de Limoges pour la présidentielle de 2012.

Prudence

Les trois-quarts des procurations étant établis dans les deux dernières semaines, il est conseillé aux électeurs concernés de ne pas attendre, sous peine de ne pas pouvoir voter.



Les chèvres laissent la place aux électeurs pour le premier tour

La 42^e Foire aux chèvres d'Aubazine a été décalée d'une semaine en raison du premier tour de l'élection présidentielle.

Organisée traditionnellement non loin de la saint Georges (23 avril), cette manifestation phare de la commune corrézienne se déroulera exceptionnellement cette année, le lundi de Pâques, le 17 avril, pour permettre aux Aubazinois de voter. « Nous avons appris la date du premier tour de l'élection l'an dernier, lors de la 41^e Foire aux chèvres, explique Patrice Jean, président du comité des fêtes qui organise la manifestation en partenariat avec la municipalité.

Nous n'avons pas eu d'autre choix que de changer la date de la 42^e édition car comme on bloque tout le bourg, les gens auraient eu des difficultés pour se rendre aux bureaux de vote. C'est dommage, cette année, la saint Georges tombe pile poil un dimanche ».

Les exposants présents

Prévenu depuis un an, le comité des fêtes a pu s'organiser et avertir les exposants du changement de date. « Nous avons déjà une soixantaine de réponses positives, plus ceux qui viennent sans réserver, nous aurons une centaine d'exposants comme d'habitude », ras-

sure le président qui attend plusieurs milliers de visiteurs.

Se rabattant le week-end précédent, Pâques, les organisateurs ont choisi le lundi « pour ne pas gêner le commerce local, notamment les restaurateurs qui ont déjà du monde le dimanche : ils auront ainsi deux jours au top ». Un week-end qui présente l'avantage d'avoir les trois zones en vacances scolaires. « Cette manifestation attire les touristes, précise Patrice Jean. Ce qui m'inquiète le plus, c'est le temps : la réussite de la foire aux chèvres dépend beaucoup de la météo ! » ■

Christine Moutte



AUBAZINE (CORRÈZE). Bloquant le village toute une journée, la Foire aux chèvres a été décalée pour permettre aux électeurs d'aller voter. PHOTO D'ARCHIVES